

Diagnostiques botaniques ONF-CRPF

Projet de desserte pour l'ASL La Chanolette sur la commune de Prads

I-Contexte et type de relevé réalisé

Suite aux demandes de compléments de la DDT relatifs au projet de desserte de l'ASL de la Chanolette, l'ASL et la DDT ont demandé au CRPF et à l'ONF d'apporter leurs compétences quant à la présence d'espèces protégées et à l'impact de la piste sur celles-ci.

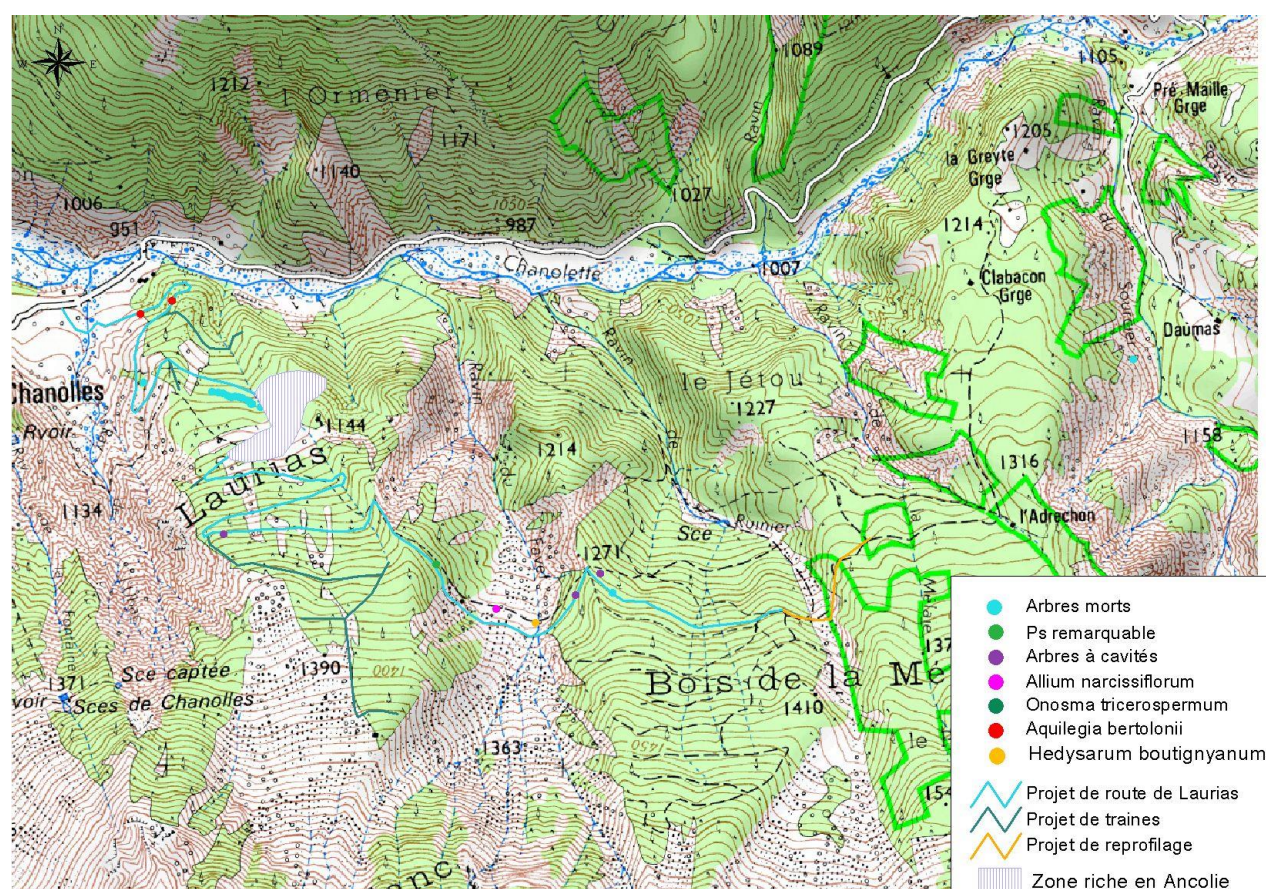
Daniel Reboul (responsable environnement ONF) et Pauline Marty (ingénieur environnement au CRPF) ont réalisé des diagnostiques botaniques les 13/06/18, 26/06/18, 03/07/18, 16/07/18, 24/07/18, 08/08/18 et 15/10/18.

Le terme diagnostic est ici employé car il ne s'agit pas d'un inventaire botanique complet, mais d'une **recherche, sur le linéaire de la piste, de plantes protégées**. En effet, l'objectif est de savoir si le projet de piste impacte ou non des espèces protégées.

En complément, un **inventaire des arbres à microhabitat susceptibles d'abriter des espèces protégées** a été réalisé sur l'ensemble du linéaire de la piste. Les microhabitats recherchés sont des loges de pic, des cavités ou fentes susceptibles d'abriter des chiroptères, des cavités favorables à des espèces protégées comme le Taupin violacée et le Pique-Prune.

Les arbres morts ont aussi été repérés.

II-Résultats du 1^{er} diagnostic en date du 13/06/18



Diagnostiques botaniques faits par l'ONF et le CRPF sur le tracé de piste de l'ASL de la Chanolette
Octobre 2018

Plantes protégées

La Dracocéphale d'Autriche n'est pas présente sur le linéaire de la piste.

Il a par contre été relevé la présence, sur le linéaire de la piste, de deux espèces protégées au niveau national :

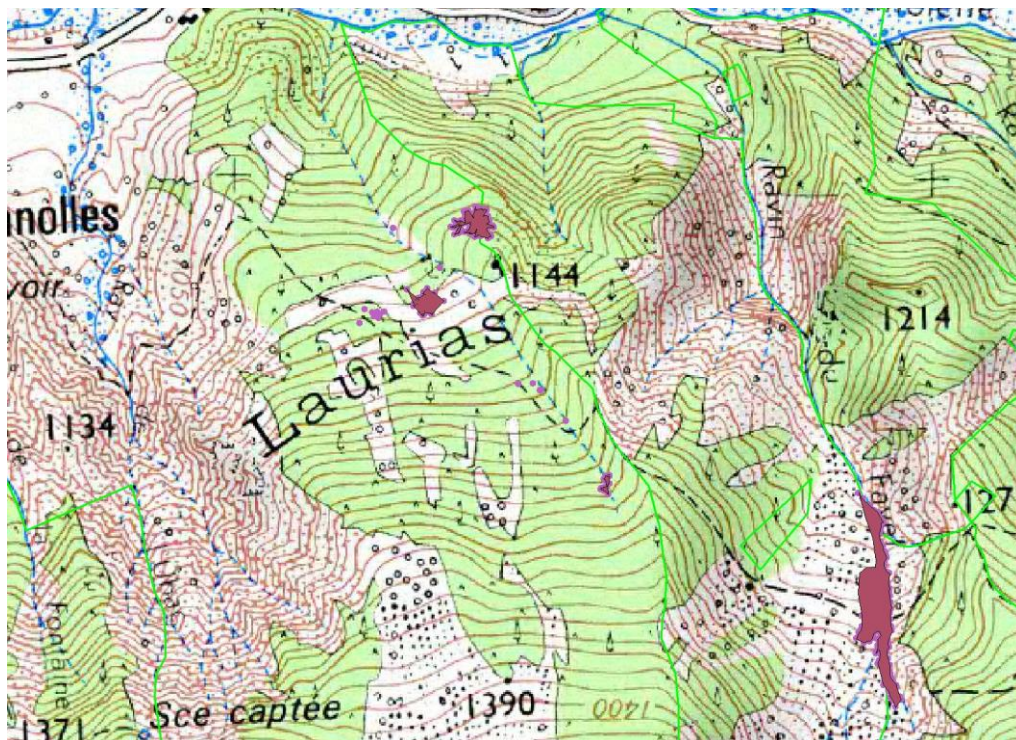
-Hedysarum boutignyanum (Sainfouin de Boutigny)

-Aquilegia bertoloni (Ancolie de Bertoloni)

Le Sainfouin de Boutigny est situé dans la zone d'éboulis.

L'Ancolie de Bertoloni se rencontre aussi dans la zone d'éboulis ainsi que dans la pinède. Une zone riche en Ancolie de Bertoloni a été relevée au sein de la pinède.

Allium narcissiflorum et Onosma tricosperum ont été notées sur la carte mais ne sont pas des espèces protégées.



Stations de présence de l'Ancolie de Bertolini



Ancolie de Bertolini et Sainfouain de Boutigny

Arbres vivants porteurs de microhabitats

Dans ce massif, les arbres à cavités se rencontrent majoritairement dans la hêtraie, et très peu dans la pinède.

Lors du traçage du linéaire de la piste, l'ASL et son gestionnaire ont cherché à éviter les vieux gros arbres sénescents porteurs de cavités.

Ainsi, seulement, **deux arbres à cavité ont été identifiés** sur le linéaire de la piste. Il s'agit :

- d'un hêtre de 20cm de diamètre porteur d'une cavité au tronc susceptible d'abriter des chauves souris, mais non susceptible d'abriter le pic noir (taille trop faible) ;
- d'un hêtre de 40cm de diamètre porteur d'une cavité au pied qui pourrait abriter un insecte tel le taupin violacé (à noter toutefois que cet insecte protégé est très rare).

Mais aucun indice n'a pu nous préciser si ces cavités étaient ou non occupées.

Il n'est pas évident d'éviter ces arbres, sinon ce seront d'autres arbres à cavité qui seront impactés. Ainsi, pour compenser l'impact porté à ces deux arbres à microhabitats, il est conseillé de conserver un maximum d'arbres à microhabitats au sein du peuplement lorsque l'exploitation des bois aura lieu.



Arbres à cavités

Arbres morts

De **très nombreux arbres morts sur pied** sont présents sur le linéaire de la piste, ainsi qu'au sein du peuplement. Leur diamètre varie généralement entre 20 et 30 cm. 90 arbres morts ont été recensés sur environ 4km de linéaire de piste. On peut noter que la pinède présente des signes de dépérissement (présence de gui, etc) dus probablement aux sécheresses des années passées, ce qui contribue à ce fort taux d'arbres morts.

Les arbres morts sont intéressants pour la biodiversité notamment en raison des insectes saproxyliques. Toutefois, les espèces protégées (tels les chiroptères, les oiseaux qui nichent dans les arbres...) sont plutôt associées aux arbres vivants porteurs de microhabitats qu'aux arbres morts.

Lors de la création de la piste, de nombreux arbres morts sur pied seront coupés, il est conseillé de les **laisser au sol** plutôt que de les exporter.



Arbre mort sur pied



Signes de dépérissement dans la pinède (gui, arbres morts..)

Autres espèces protégées relevées

Le Pic noir a été entendu, il est présent dans le massif. Toutefois, aucun arbre porteur de loge de pic n'a été identifié sur le linéaire de la piste. Ainsi la création de la piste ne devrait pas porter directement atteinte à la nidification de cette espèce.

Conclusion et modifications apportées au tracé

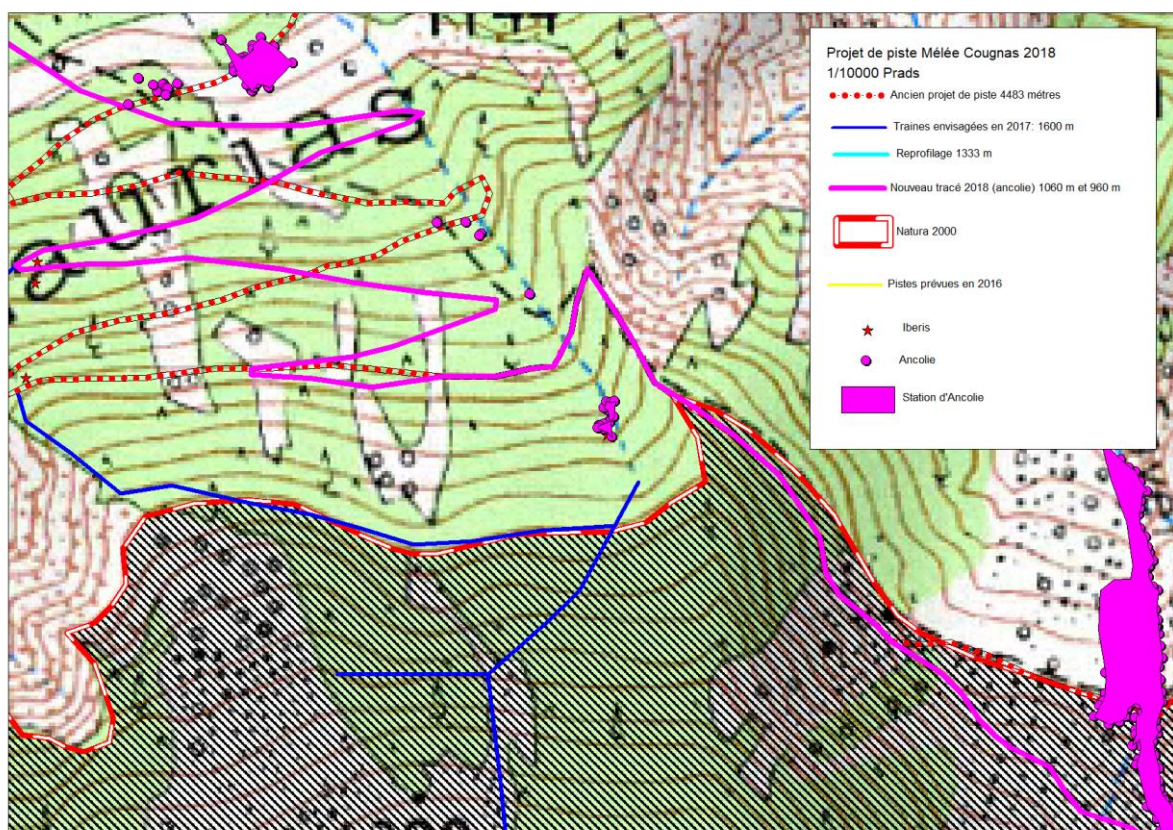
En raison de la présence de l'Ancolie de Bertoloni, il a été conseillé à l'ASL d'apporter des modifications au tracé de la piste en vue d'éviter au maximum cette espèce. Des modifications ont alors été apportées au linéaire de la piste situé sur le versant nord de Laurias en vue d'éviter la station riche en Ancolie.

L'Ancolie est aussi présente au sein de l'éboulis, de manière plus éparse. Il n'est pas possible d'éviter l'Ancolie au sein de l'éboulis, sa station étant fortement étendue du haut au bas de l'éboulis. Il en est de même pour le Sainfouain de Boutigny dont la station s'étire du haut au bas de l'éboulis : la piste la traverse alors nécessairement.

III-Résultats des diagnostics suivants associés à des modifications du tracé de la piste (visant à éviter les plantes protégées)

Des modifications ayant été apportées au tracé, un second diagnostic eut lieu en vue de vérifier si ce nouveau tracé n'impactait pas de plantes protégées.

Il s'est avéré que ce nouveau tracé envisagé par l'ASL traversait à nouveau des stations à Ancolie de Bertoloni. Ainsi, l'ASL qui nous accompagnait lors de ce second diagnostic, a apporté des modifications au linéaire de la piste au fur et à mesure de l'avancement du diagnostic botanique. L'objectif était d'aboutir, sur le versant nord de Laurias, à un linéaire de piste n'impactant pas de stations à Ancolie de Bertoloni. Après plusieurs modifications du linéaire de la piste, cet objectif d'évitement de l'Ancolie a été atteint comme le montre la carte ci-dessous.



Modification des tracés en vue d'éviter les stations riches en Ancolie sur le secteur de Laurias

Prise en compte des données SILENE

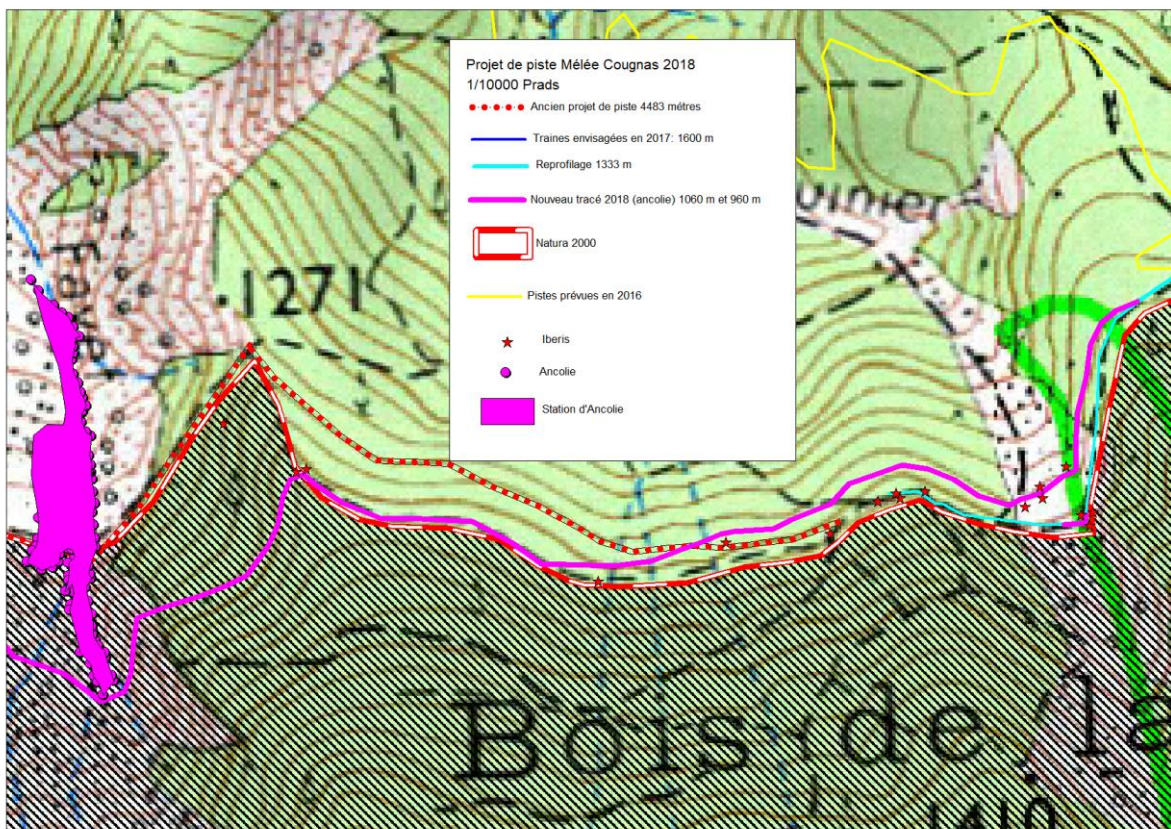
La base de données SILENE a été consultée afin de prendre connaissance de la richesse floristique déjà répertoriée sur le site. Il s'est avéré qu'une espèce protégée au niveau national (*Iberis aurosica*) était présente à proximité du projet. Une reconnaissance de terrain axée sur la recherche de cette plante a été effectuée le 24 juillet. Des stations ont effectivement été trouvées à proximité et sur le linéaire prévu de la piste. Il s'agit de stations de faible effectif sur les talus de la piste du bois de la Mélaie. Le linéaire de cette piste ancienne doit être repris par la route en projet afin de minimiser les coûts et les impacts sur le milieu naturel.

Résultats de la journée du 08/08/18

Le but de cette journée était d'essayer de diminuer au maximum les impacts de la piste sur les stations d'ancolie et de saint foin dans la zone du grand éboulis de la Mélaie. Une option d'évitement par le bas avec création de deux lacets permettrait d'éviter la station de saint foin de boutiny mais pas quelques pieds d'ancolie dont la station descend très bas dans l'éboulis.

Une option d'évitement par le haut a alors été étudiée. Celle-ci permet d'éviter tout impact sur les deux espèces.

En l'état actuel des études, seule l'Ibérus du Mont Aurose pose encore problème.



Modification des tracés au franchissement du ravin du Favet pour éviter la station d'Ancolie

Résultats de la journée du 15/10/18

L'objectif de cette journée était de chercher à éviter l'Ibérus du Mont Aurose, présente sur l'ancienne piste forestière du bois de la Mélaie.

Il est à noter que l'Ibérus est fortement présente au niveau de l'ancienne piste, l'ouverture créée avec la piste ayant permis son développement sur cette station secondaire. Ainsi, la création de piste programmée ne pourra qu'ensuite favoriser le développement de cette espèce sur un milieu anthropisé.

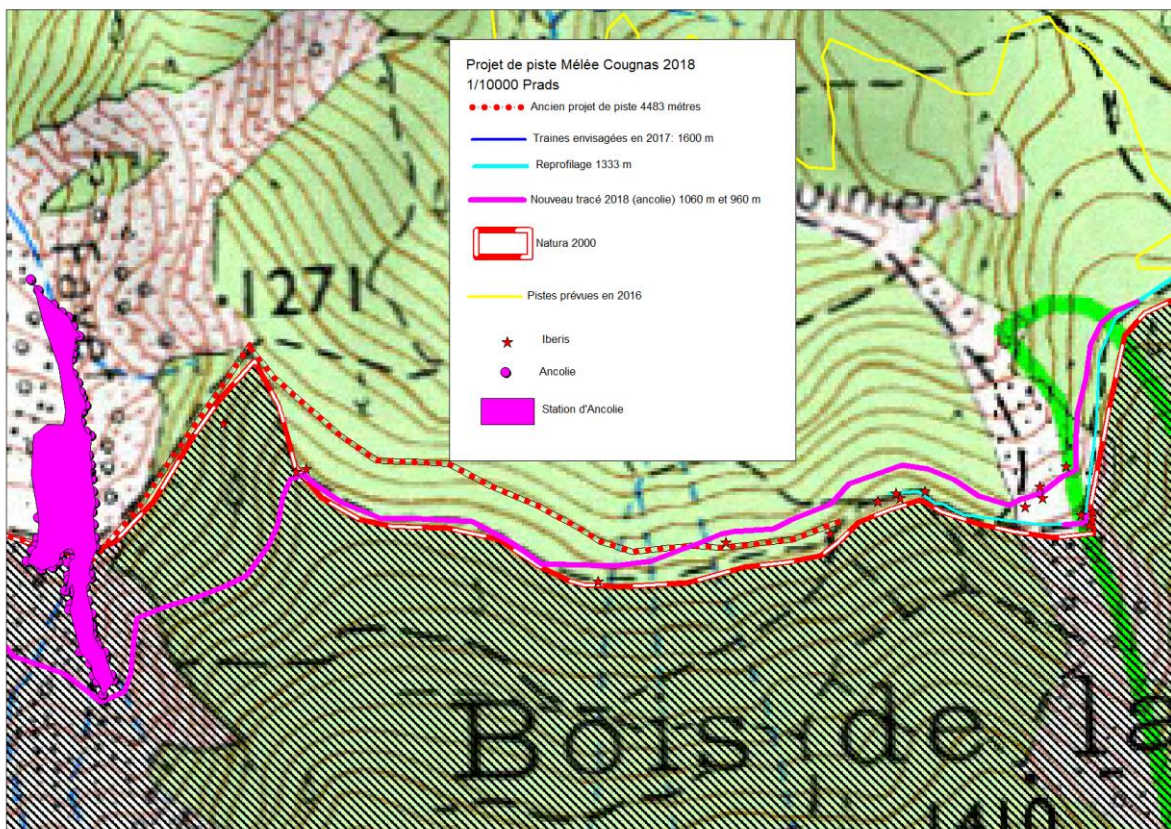
Malgré la date tardive en saison du relevé, nous avons pu repérer l'Ibérus grâce à ses jeunes pousses qui indiquent où sera l'Ibérus l'année suivante.

Un nouveau tracé a été envisagé qui permet d'éviter totalement l'Ibérus. Au lieu d'emprunter l'ancienne piste, ce nouveau tracé la longe par en dessous.

La carte ci-dessous représente cet évitement, avec en rouge des stations d'Ibérus et en vert des stations d'Ancolie. Le passage dans l'éboulis se situe est entre deux stations d'Ibérus.



Iberis encore fleurie et jeune pousse d'Iberis (photo prise le 15/10/18)



Modification des tracés après le franchissement de l'éboulis afin d'éviter l'Iberis et l'Ancolie

CONCLUSION

Concernant l'impact potentiel de la piste sur :

-les plantes protégées : différentes options existent. Il est possible d'éviter totalement les plantes protégées, mais cela implique des créations supplémentaires de linéaire.

-les oiseaux et les chiroptères : seuls deux arbres à cavités ont été repérés sur le linéaire de la piste. Aucun indice d'occupation par des oiseaux (pas de loges de pic) ou des chiroptères ne se note. Il y aurait impact notable sur les chiroptères et les oiseaux si la création de la piste impliquait une incidence à leur reproduction (coupe d'arbres à loges, réalisation de la piste lors de leur période de reproduction)

Un engagement à préserver un maximum d'arbres à cavités lors de la coupe est à proposer.

-l'isabelle de France (*Actias isabellae*) est présente dans la vallée de la haute Bléone (Nicolas MAUREL com. Pers.) Toutefois, l'ouverture d'une piste et les exploitations d'arbres murs ne sont pas de nature à perturber la dynamique de sa population si on se reporte aux surfaces de pins sylvestres présentes dans la vallée qui ne seront jamais exploitées du fait de leurs difficultés d'accès.